

Réf.	2024	III	04
------	------	-----	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
20/06/2024	20/06/2024	25	16	21

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept juin à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes, BRUNEL, COCHET, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, THOMAS MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, POULAIN, ROUCHY, VIVIER.

Etaient absents : Mmes, BRUNEAU (pouvoir à M. KUTNERIAN), DEHARVENGT (pouvoir à Mme SAUVAN), METIVIER, TANGUY (pouvoir à Mme JACQUEMIN), MM. FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO, SPROTTI (pouvoir à M. LECRON), TREMBLE (pouvoir à Mme COCHET)

Mme KELEHER a été élue secrétaire.

OBJET : TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions de Mme Le Maire exercées au nom de la commune,

Considérant l'intérêt de proposer une saison culturelle sur la Ville de Breuillet,

Considérant l'importance de rendre accessible l'offre culturelle à l'ensemble des Breuilletois,

Considérant la nécessité d'adopter les tarifs de la saison culturelle 2024-2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales du 10 juin 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Sport, Événementiel et Associations du 11 juin 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Laetitia Thomas, Adjointe au Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

DECIDE de proposer d'élargir les bénéficiaires des réductions tarifaires et de gratuité des spectacles de la manière suivante :

Appellation	Bénéficiaires
TARIF BLEU	- Pour tous
TARIF VERT	- Jeunes de moins de 18 ans - Les étudiants - Les demandeurs d'emploi - Les intermittents du spectacle - Les retraités de + de 70 ans - Les familles nombreuses - Les comités d'entreprises (>10 personnes)
TARIF JAUNE	- Les bénéficiaires du RSA - Les publics du CCAS ou quotient périscolaire (municipal) A, B et C - Les bénéficiaires de l'ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) - Les bénéficiaires du minimum vieillesse - Les bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes handicapés)
TARIF BLANC (Places offertes)	- Partenaires (institutions, invités des compagnies, productions accueillies...) - Les nouveaux arrivants valables pour 2 personnes par famille pour un spectacle (hors Semaine de l'humour) - Les gagnants des concours et/ou jeux organisés par la ville de Breuillet dans le cadre d'évènements ponctuels.

FIXE les tarifs de la saison culturelle de la manière suivante :

- Les tarifs généraux

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble des spectacles de la saison, hors Semaine de l'humour et spectacle Jeune public.

Bleu	Vert	Jaune
10 €	7 €	3 €

- **Formule 4 fauteuils Bleu (même spectacle) : 34 €**
- **Formule 4 fauteuils Vert (même spectacle) : 23 €**
- **Carnet de 10 Places au tarif bleu (spectacles au choix sur la saison 2024/2025 hors semaine de l'humour) : 80 €**

Pour le Festival Jeunes Solistes, les élèves des conservatoires se verront offrir une place à la condition que leur accompagnateur achète une place.

Pack Festival Jeunes Solistes (3 spectacles) : 20 €

- **Tarifs Semaine de l'humour :**

Un tarif spécifique est appliqué pour la **Semaine de l'humour** qui se tiendra du **30 janvier au 2 février 2025**.

Mis en ligne le 04/07/2024 à 16h49

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20240627-2024III04-D

Artistes	Bleu	Vert	Jaune
Béregère Krief	35 €	32 €	15 €
Topick	20 €	18 €	10 €
William Pilet	20 €	18 €	10 €
Gil et Ben	25 €	22 €	10 €

Deux packs sont proposés à tous :

- **PACK premium** : Béregère Krief, Topick, William Pilet et Gil et Ben : **85 €**
- **PACK 3 spectacles** : Topick, William Pilet et Gil et Ben : **50 €**

Le personnel communal bénéficiera du tarif vert pour tout achat d'un spectacle de la Semaine de l'humour.

- **Spectacles jeune public**

Tarif : gratuit pour les enfants avec 1 accompagnateur gratuit par enfant (adulte supplémentaire : 3 €)

Les achats de billets sur le site Internet sont majorés d'une commission par le prestataire de 0.50 € par billet.

DIT que les recettes résultant de la présente délibération seront imputées au budget de l'exercice 2024 et de l'exercice 2025.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire



Véronique Mayeur

Mis en ligne le 04/07/2024 à 16h49

REÇU EN PREFECTURE

le 02/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20240627-2024III04-D